



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 novembre 2019
affiché ou publié le jeudi 21 novembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191114-lmc1H22710H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22710H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 148-19

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 1, 2 et 20 du marché de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 148-19

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 1, 2 et 20 du marché de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les marchés de travaux pour la construction de la piscine aqualudique du Stade ont été attribués, par décision n° 204-17 du 9 novembre 2017 pour les lots 1, 2 et 20 aux entreprises suivantes :

- lot 1 – Terrassement / VRD : au groupement Gauthey Eiffage / Michellier / M2TP, pour un montant total de 645 000,00 € HT,
- lot 2 – Gros-œuvre / Fondations spéciales : à Eiffage, pour un montant de 3 975 000,00 € HT,
- lot 20 – Aménagements de surface : à Espaces Verts Savoie Mont Blanc pour un montant de 260 510,00 € HT.

Lot 1 – Terrassement / VRD

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o bilan intermédiaire sur les adaptations en cours de chantier : transfert du lot 1 au lot 19 des travaux de réalisation des collecteurs des eaux pour le Splaschpad, le pentagliss et le bassin inox, suppression des chambres de tirage sur le réseau des éclairages extérieurs, bilan des regards effectivement posés, nouveau calcul des quantités des terrassement pour modification des bassins d'infiltration et mise en place de réseaux entre le bassin inox et la halle bassin,
 - o adaptation d'un nouveau réseau d'eaux usées pour les douches et pédiluves extérieurs en cours de chantier suite à un problème d'altimétrie des réseaux,
 - o réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales au niveau du bâtiment 3 et d'un regard sur le réseau électrique entre le bâtiment de la piscine et le local transformateur.
- l'élargissement du périmètre d'intervention à l'aménagement extérieur au niveau de l'angle nord-est du bâtiment pour permettre le raccordement sur le domaine public.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 52 180,00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 8,09 %.

Lot 2 – Gros-œuvre / Fondations spéciales

Le présent avenant a pour objet :

- des adaptations techniques rendues nécessaires au regard des caractéristiques géotechniques du sous-sol :
 - o réalisation d'un traitement hydrofuge des murs périphériques et suppression du drainage du pourtour extérieur des murs périphériques afin d'assurer une meilleure prise en compte du risque de remontée de nappe phréatique,
 - o sécurisation des fondations face au risque de tassements différentiels sur la façade sud et au sud du bassin extérieur,
- l'optimisation du positionnement de la base vie et de l'installation de chantier pour éviter la construction d'une berlinoise,
- la prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
 - o amélioration de l'évacuation des eaux dans les bacs tampons pour faciliter leur nettoyage,
 - o ajout de siphons de sol dans le sous-sol technique,
 - o modification des banquettes bouillonnantes dans le bassin bien-être,
 - o adaptation des travaux d'aménagement intérieur du snack,
 - o réalisation de nouvelles réservations pour l'ajout de nouveau point d'ancrage,
- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - o suppression du polyane sous le radier,
 - o conservation du mur de clôture sud et nettoyage de ce mur,
 - o transfert de la réalisation du dallage du bâtiment 2 du lot 20 au lot 2,
 - o adaptation des ouvrages béton pour la pose de la charpente bois, pour la pose du mur rideau de la halle bassins et pour que la courette anglaise puisse supporter les camions de 19 t,

- adaptation des réseaux sous dallage du sous-sol,
- suppression des hublots de vision immergée,
- repositionnement du local chlore,
- étanchéité relative de la galerie technique du bassin extérieur,
- divers travaux de reprise de béton,
- reprise de l'isolant en façade de la halle bassins dans le cadre de la coordination avec le menuisier,
- adaptation des travaux de finition sur le bâtiment 3,
- la répartition des frais relatifs aux travaux d'adaptation du fond du bassin sportif,
- l'élargissement du périmètre d'intervention à l'aménagement extérieur au niveau de l'angle nord-est du bâtiment pour permettre le raccordement sur le domaine public.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 237 719,54 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 5,98 %.

Lot 20 – Aménagements de surface

Le présent avenant a pour objet :

- la prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - modification de la finition du revêtement des plages extérieures de béton désactivé à béton désactivé poncé,
 - ajout de caniveau grille extérieur autour des façades est et ouest de la halle bassin pour une meilleure évacuation des eaux pluviales,
 - réalisation de diverses adaptations et optimisations du projet d'aménagement des plages extérieures : modification du projet de plantation dans les espaces verts au sud des plages, ajout d'une couche drainante sur le local technique du bassin inox, mise en place d'un muret supplémentaire sous une clôture pour rétention des terres, actualisation des quantités de murets et bancs béton suite au décalage plus au sud du bassin extérieur et des m² de dallage au regard des quantités effectivement réalisées,
- l'élargissement du périmètre d'intervention à l'aménagement extérieur au niveau de l'angle nord-est du bâtiment pour permettre le raccordement sur le domaine public.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 78 516,56 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 30,14 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 relative à l'attribution des marchés pour la construction de la piscine aqualudique,

Vu les marchés n° F17092, F17093 et F17091,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation des avenants n° 1 précités aux lots 1, 2 et 20 du marché de construction de la piscine aqualudique du Stade,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 148-19

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 aux lots 1, 2 et 20 du marché de construction de la piscine aqualudique du Stade à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22710H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22710H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au